



APPEL A CANDIDATURES PROMENEURS DU NET

Coordination générale (module 1) et

Formation renforcée (module 2)



le 28 avril 2024 (module 2)

1. Principes et enjeux de la démarche Promeneurs du Net (PDN)

Les médias numériques et les réseaux sociaux prennent une place grandissante dans la vie des jeunes et des familles. Dans ce contexte, la mise en place d'actions qui visent à limiter les risques associés à la surexposition aux écrans et aux pratiques numériques est essentielle. Dans le cadre de la démarche des « Promeneurs du Net », la présence éducative sur Internet est une pratique professionnelle qui vise à prolonger les missions d'un professionnel sur les réseaux sociaux et plus largement sur Internet.

Les Caisses d'Allocations Familiales de l'Allier et du Puy de Dôme, en lien avec les orientations nationales de la Branche Famille, souhaitent renforcer leur politique d'action sociale au service des familles en poursuivant la démarche « Promeneurs du Net ».

a. Historique de la démarche

La démarche « Promeneurs du Net » initiée en Suède il y a une dizaine d'années a été développée en France via plusieurs Caf dont celle de la Manche, du Cher, du Morbihan ou encore de l'Ardèche.

Cette expérimentation s'est fondée sur un constat : si les adultes professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs sont présents là où se trouvent les jeunes (à l'école, dans les centres sociaux, les accueils de loisirs dans la rue, etc.) ils ne sont pas suffisamment présents dans les rues numériques fréquentées par les jeunes au quotidien afin d'assurer une présence éducative.

La notion de présence éducative sur Internet fait référence à l'idée de poursuivre sur Internet, la démarche éducative engagée par les différents acteurs professionnels intervenant auprès des jeunes sur le département de l'Allier et du Puy de Dôme.

Le Promeneur du Net quant à lui est un professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes, dans le cadre de ses missions habituelles liées à ce public (qu'il exerce en présentiel généralement). Il établit une relation de confiance avec les jeunes en « devenant « ami » avec eux sur les différents réseaux sociaux. Il est mandaté par son employeur dans le cadre d'un conventionnement.

La présence éducative sur Internet apparait aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales, en direction des jeunes de 12 à 25 ans.

b. Le contexte institutionnel et la gouvernance

Pour la Caf de l'Allier

Fin 2016, Le Conseil Départemental de l'Allier (CD03), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP), la Mutualité Sociale Agricole Auvergne (MSA Auvergne) et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf 03) ont signé le Schéma Départemental des Services aux Familles. Parmi les axes développés dans ce schéma, on retrouve : la petite enfance, la parentalité mais également la jeunesse. L'un des enjeux de l'axe jeunesse était de s'adapter aux nouveaux modes de communication et de contribuer à la structuration, d'une offre « jeunesse » adaptée aux besoins des familles.

Ainsi, le groupe de travail jeunesse avait pour principal objectif le déploiement à titre expérimental du dispositif Promeneurs du Net à l'échelle du département en 2019.

Depuis 2020, une convention Territoriale Globale signée entre le Conseil départemental et la Caf de l'Allier a fixé comme objectif jeunesse d'améliorer la gouvernance des politiques sociales dans l'Allier par une démarche de coopération renforcée.

Cet objectif s'est matérialisé par la création du Comité Départemental Enfance jeunesse de l'Allier, où siège le département de l'Allier, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier, la MSA Auvergne et la Caf de l'Allier.

Le dispositif « Promeneur du Net Allier » sera suivi par le Comité Départemental Enfance Jeunesse. La ou les structures retenues seront invitée(s) aux copil et comités techniques afin de faire état de l'avancement du projet, échanger sur les attentes des promeneurs et l'évolution, l'amélioration du dispositif.

A ce jour, une quarantaine de Promeneurs du Net sont actifs sur le département de l'Allier.

Pour la Caf du Puy de Dôme

Lancé en 2018 par la Caf du Puy-de-Dôme, avec une vingtaine de professionnels de la jeunesse, le réseau des Promeneurs du net 63 compte aujourd'hui plus d'une soixantaine de participants.

En 2022, l'Etat, le Conseil départemental, la Msa et la Caf ont signé le Schéma Départemental des Services aux Familles pour la période 2022-2026. Ce document cadre, porte notamment les orientations partenariales pour la mise en œuvre d'une politique jeunesse. Il intègre dans son engagement n°5 « coordonner le secteur enfance/jeunesse sur le département » l'objectif de favoriser « l'aller vers » et le développement des compétences numériques des professionnels en s'appuyant sur les démarches existantes (Promeneurs de Net...).

Dans ce cadre, la démarche Promeneur du net 63 sera administrée par la Caf du Puy-de-Dôme en lien avec le comité jeunesse du Sdsf. La ou les structures retenues participeront aux copil et comités techniques afin de faire état de l'avancement du projet, échanger sur les attentes des promeneurs et l'évolution, l'amélioration du dispositif.

c. L'historique de la coordination de Promeneurs du Net

La CAF du Puy-de-Dôme a engagé le dispositif en 2017 et la Caf de l'Allier l'a engagé en 2018. En accord avec l'ensemble des partenaires, la Fédération des Centres Sociaux de l'Allier a proposé sa candidature sous la forme d'un projet de coordination bi-départementale, comprenant le Puy-de-Dôme et l'Allier.

Les deux départements partagent plusieurs intérêts et dynamiques, notamment concernant les trajectoires des jeunes entre scolarité et insertion professionnelle.

Cette proposition, validée en décembre 2018 par les deux Caf a permis la mutualisation de moyens avec notamment l'embauche d'un coordinateur à temps plein jusqu'en 2023.

2. Le cadre de la mission de coordination 2024/2026

a. Le portage et la logique de l'appel à candidature

L'appel à candidatures est porté par la Caf de l'Allier et la Caf du Puy de Dôme via une démarche commune et concertée de renouvellement. Chacun des modules présentés dans le cahier des charges peut faire l'objet d'une réponse monodépartementale ou bi-départementale.

Pour le département de l'Allier, le portage politique et technique du dispositif Promeneurs du Net est assuré par la Caf de l'Allier en lien avec les décisions du Comité Départemental Enfance Jeunesse Allier.

Pour le département du Puy de Dôme, le portage politique et technique du dispositif Promeneurs du Net est piloté par la Caf. Elle est appuyée dans cette mission par le Sdjes 63 dans le cadre de l'animation du comité jeunesse du Sdsf.

b. L'objet de l'appel à candidature

L'appel à candidature concerne :

- **Module 1 :** la poursuite du déploiement de la coordination du dispositif Promeneurs du Net pour la période du 01/06/2024 au 31/12/2026.

Il sera demandé au(x) candidat(s) retenu(s) d'accompagner la mise en œuvre des Promeneurs du Net dans le département l'Allier et/ou du Puy de Dôme, en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels et des acteurs jeunesse des départements, en assurant la gestion, le suivi, et la coordination de ce projet.

- **Module 2 :** le développement de temps de formations complémentaires à destination des promeneurs du net sur la période du 1/09/2024 au 31/12/2025 ;

Il sera demandé au(x) candidat(s) retenu(s) d'apporter aux professionnels, inscrits dans le réseau, des formations permettant d'approfondir des thématiques liées aux orientations portées par la démarche Promeneurs du net

c. Les cahiers des charges

Les cahiers des charges relatif à la coordination des Promeneurs du Net jeunesse (module 1) et à la mise en place de formations complémentaires (module 2), dans l'Allier et le Puy-de-Dôme, figurent dans des documents annexes associés à cet appel à candidatures.

Ils seront par ailleurs téléchargeables sur les sites de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier et du Puy De Dôme.

d. Les modalités d'instruction des dossiers et critères de sélection

Le choix du (des) candidat(s) retenu(s) sera effectué avec une grille de notation incluant des critères de pondération par le comité technique jeunesse bi-départemental et soumis à validation de la Caf de l'Allier et de la Caf du Puy-de-Dôme.

Les projets seront examinés en fonction des critères suivants :

- La qualité du projet (faisabilité et pertinence)
- L'expérience de la structure dans le domaine de la jeunesse
- La cohérence du (des) projet(s) au regard des orientations fixées dans le présent cahier des charges et du projet global de la structure.
- La capacité de la structure à mettre en œuvre durablement le projet
- Les qualifications et l'expérience du professionnel pressenti pour assurer la fonction de coordination (module 1)
- Les références et l'expérience des professionnels pressentis pour assurer les temps de formation (module 2)

3. Echéancier de l'appel à candidature

	Module 1 - Coordination	Module 2- Formations renforcées
Limite de dépôt des candidatures	17 mars 2024	28 avril 2024
Audition des candidats	21 mars 2024	16 mai 2024
Décision	Avril / mai 2024	Juin/ juillet 2024

Les Caf du Puy-de-Dôme et de l'Allier se réservent le droit de considérer cet appel à candidature - infructueux dans le cas où :

- Le nombre de candidature est égal ou inférieur à 1
- La qualité des candidatures ne garantit pas forcément la bonne mise en œuvre des missions proposées

Ces points s'appliquent de manière individuelle aux deux modules et aux deux institutions. Un nouvel appel pourrait être lancé, ce qui viendrait décaler les dates de l'échéancier prévisionnel

Concernant le module 1, le démarrage effectif de la mission sera le 1er juin 2024, avec une période de tuilage d'un mois avec la structure qui gère la coordination actuellement.

Un courrier sera adressé à chaque candidat pour l'informer du résultat du jury et le(s) candidat(s) retenu(s) se verra/ont adresser un courrier accompagné de la convention « Coordinateur du réseau des Promeneurs du net de l'Allier et/ou du Puy de Dôme sur les modules 1 et/ou 2 »

4. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature est disponible et peut être téléchargé sur le site internet de la Caf de l'Allier et du Puy de Dôme. Il devra impérativement être signé et accompagné des éléments demandés en complément du dossier de candidature.

Le dossier pourra être complété des supports et informations permettant d'apprécier la pertinence de la candidature au regard des attendus détaillés dans le présent cahier des charges. Le comité de pilotage se réserve la possibilité de demander aux candidats des compléments d'information, et une audition par le comité de sélection est prévue afin

d'apprécier la pertinence du projet. (Date prévisionnelle le 21 mars 2024 pour le module 1 et le jeudi 16 mai 2024 pour le module 2).

5. Transmission du dossier

Le dossier complet sera à adresser (signé et scanné) par mail, au plus tard le :

- 17 mars 2024 pour les candidatures pour le module 1
- 28 avril 2024 pour les candidatures pour le module 2

Auprès des deux pôles partenaires :

Pour l'Allier : partenaires@caf03.caf.fr

et en copie alexandra.meritet@caf03.caf.fr

Si le dossier est lourd il est à envoyer via la plateforme Chapril via le lien ci-dessous <u>DropChaprilOrg</u>

Pour le Puy de Dôme : <u>adrien.couette@caf63.caf.fr</u>

Can	tact A	llior
COII	tact A	IIIEI

Alexandra MERITET

alexandra.meritet@caf03.caf.fr

04-70-08-49-38

06-28-21-90-51

Contact Puy de Dôme

Adrien COUETTE

adrien.couette@caf63.caf.fr

04-73-14-67-62

06-72-21-83-43